

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 mai 2011

CP 11/05-42

L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

COMMUNES DE : AUVILLAR, BARDIGUES, CASTELSARRASIN, CAYLUS,
DONZAC, ESCATALENS, FENEYROLS, LAFITTE, LAGUEPIE, LAUZERTE,
LAVIT DE LOMAGNE, LE CAUSE, MONTAIGU DE QUERCY, COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES DEUX RIVES ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
TERROIR DE GRISOLLES-VILLEBRUMIER

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

L'aide du Département est accordée au taux de 20 % du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.). La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2011.....	400 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	397 315 €
Disponible.....	2 685 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 397 315 € :

* Demandes présentées dans le cadre de conventions territoriales de Pays

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION ACCORDÉE
1) AUVILLAR Place de l'église et mise en lumière du centre ancien - tranche 2/phase 2 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2011/phase 1.	48468	<u>13 060 €</u> (forfait)
2) BARDIGUES Aménagement de la ruelle de la mairie <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/phase 1 validée en commission permanente du 30 août 2010.	23 639	23 639 x 20 % = <u>4 727 €</u>
3) CASTELSARRASIN Requalification de la place du château – secteur entrée et sortie promenade, place Cadillac – phase 2 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/phase 1.	840 013	<u>40 000 €</u> (forfait)
4) CAYLUS Aménagement de la rue du Chevet autour de l'église St Jean Baptiste <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi- Quercy Année 2010/phase 1 validée en commission permanente du 30 août 2010.	72491	72 491 x 20 % = <u>14 498 €</u>
5) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Aménagements à Valence d'Agen des abords de la halle et Bd Torsiac Nord – 1ère tranche/1ère phase <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/phase 2.	200 000	<u>52 000 €</u> (forfait)
6) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRISOLLES- VILLEBRUMIER Abords de la maison de l'enfance et de la crèche à Grisolles <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Montalbanais année 2006/phase 2.	125 009	107 812 x 20 % = <u>21 562 €</u>
7) DONZAC Aménagement de la voie communale chemin de Jouanelle <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/phase 2 validée en commission permanente du 17 janvier 2011	64 000	64 000 x 20 % = <u>12 800 €</u>

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION ACCORDÉE
8) ESCATALENS Aménagement d'espaces publics faubourg St Joseph – 1 ^{ère} tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais année 2010/phase 1, validée en commission permanente du 30 août 2010.	140 740	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
9) FENEYROLS Aménagement de la traverse du bourg RD 102 et abords - 1 ^{ère} tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi Quercy année 2010/phase 2, validée en commission permanente du 17 janvier 2011.	192 900	150 000 x 20 % = <u>30 000 €</u>
10) LAFITTE Aménagement des espaces publics <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/phase 2, validée en commission permanente du 17 janvier 2011.	122 000	122 000 x 20 % = <u>24 400€</u>
11) LAGUEPIE Aménagement des espaces publics sur l'avenue de la gare <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi- Quercy année 2010/phase 2, validée en commission permanente du 17 janvier 2011.	95 842	95 842 x 20 % = <u>19 168 €</u>
12) LAUZERTE Travaux de requalification des rues du village – 3 ^{ème} tranche/1 ^{ère} phase <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne - année 2010/phase 2, validée en commission permanente du 17 janvier 2011.	268 410	<u>67 500 €</u> (forfait)
13) LAVIT DE LOMAGNE Aménagement du parvis de la mairie et rue de la république - 1 ^{ère} tranche <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 25 juin 2010. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne - année 2010/phase 2, validée en commission permanente du 17 janvier 2011.	327 874	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
14) LE CAUSE Aménagement du carrefour du centre bourg et de la place de l'église - tranche 2/1 ^{ère} phase <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne - année 2009/phase 3, validée en commission permanente du 29 mars 2010.	418 384	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
15) MONTAIGU DE QUERCY Aménagement des places du Mercadiel, Marc Bayrou, du giratoire et des espaces verts 1 ^{ère} tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne - année 2010/phase 1, validée en commission permanente du 30 août 2010.	456 236 dont : 1 ^{ère} tranche = 122 000 €	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>

TOTAL..... 397 315 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,